

Analyse comparée du Programme LP avec le Programme Lycée

Programme LP : BOEN du 24 Octobre 2002

Programme Lycée : BOEN du 31 Août 2000 et BOEN du 30 Août 2001

Commentaire introductif :

Ce texte programme LP voté à l'unanimité au CSEN est le témoin d'un compromis « historique » (comme lors du vote du programme EPS du cycle Terminal en 2001) dans notre discipline entre les partenaires sociaux, les experts chargés des programmes et l'institution scolaire. Le groupe d'experts (sous la direction de son président Gilles Klein) qui a construit ces programmes LP est le même que celui qui a construit les programmes du Lycée. Ce fait crée des convergences entre ces 2 textes programmes. C'est pourquoi cette analyse comparée (qui n'engage que moi) s'établit au regard de permanences plutôt que de ruptures.

Finalités et objectifs

Prg lycée	Prg LP
« La finalité de l'EPS est de former par la pratique des activités physiques un citoyen cultivé, lucide, autonome »	« La finalité de l'EPS est de former par la pratique des activités physiques, <i>sportives et artistiques</i> un citoyen cultivé, lucide, autonome »
<ul style="list-style-type: none"> - « Accès au patrimoine culturel » - « Le développement des ressources afin de rechercher par la réussite l'efficacité dans l'action..., la confiance et la réalisation de soi » - « L'acquisition de connaissances et de compétences nécessaire à l'entretien de la vie physique et au développement de sa santé tout au long de sa vie » - « L'engagement dans une voie de spécialisation » 2000 	<ul style="list-style-type: none"> - « Accéder au patrimoine culturel... Elle (l'EPS) facilite la compréhension de l'évolution des techniques humaines et cultive une vision critique de leurs formes sociales » - « Rechercher l'efficacité : L'EPS favorise la réussite en contribuant à l'efficacité de l'action individuelle et collective. Cette efficacité apporte aux candidats un sentiment de réussite dans les activités, leur donne ou leur redonne confiance, les aide à se réaliser. » - « Entretien et développer sa santé : Elle (l'EPS) bâtit une image positive du corps qui contribue à l'estime de soi... les jeunes en formation comprennent les bénéfices d'une participation à une activité physique régulière tout au long de la vie. « - « l'engagement dans une voie de spécialisation : incitation à concevoir un projet d'orientation professionnel dans les métiers du sport » 2002

Commentaire :

La finalité et les 4 objectifs sont les mêmes (culture commune) mais dans le prg LP, les objectifs sont commentés en s'appuyant sur la spécificité de ces élèves. La notion d'estime de soi, de sentiment de compétence est au centre de ces visées disciplinaires. On observe aussi que dans les 2 prg, la réussite est pilotée par l'efficacité dans l'action individuelle et collective (la réussite est un moyen). Un argument pour y voir une orientation vers une conception culturaliste ?

Connaissances et Compétences attendues

Prg lycée	Prg LP
<p>. Le niveau de la compétence attendue de seconde =.....</p> <p>. Le niveau 1 de la compétence attendue du cycle terminal =.....</p> <p>. Le niveau 2 de la compétence attendue du cycle terminal =.....</p> <p>. <i>Les connaissances sont organisée en 4 catégories. « L'acquisition de ces connaissances permettent la construction de compétences » 2000</i></p> <p>. <i>« Les fiches par activités (déclinaison des connaissances) constituent une référence nationale, un guide pour les enseignants et les équipes pédagogiques... Cette référence nationale sera susceptible d'évoluer » 2000</i></p> <p>. <i>Mais attention ! les compétences attendues ne sont pas modifiables, elles sont de la responsabilité du programme national</i></p>	<p>le niveau 1 des compétences attendues pour la Terminale BEP</p> <p>Le niveau 2 des compétences attendues pour le Bac pro</p> <p>Le niveau 3 des compétences attendues pour le Bac pro</p> <p>. IDEM</p> <p>. « les 90 fiches insérées dans les programmes de la classe de seconde et du cycle terminal des séries générale set technologiques <u>restent la référence</u> pour la voie professionnelle, référence provisoire et évolutive. » 2002</p> <p>. IDEM</p>

Commentaire :

La logique curriculaire est respectée. Comme en LP, il faut « du temps, du temps, du temps... », le niveau « seconde » qui est exigé en Lycée en 1 année l'est en 2 années en BEP (avec 2h/semaine dans les 2 cas) : le niveau seconde correspond donc au niveau 1 des compétences attendues du prg LP. Les exigences du Bac pro qui sont définies par le niveau 2 du prg LP (2 années avec 3h/semaine mais avec 8 semaines de stage) sont identiques à celles du cycle terminal Lycées (2 années avec 2h/semaine).

Deux problèmes se posent :

. Le niveau exigible pour les CAP en 1 an (il y a quasi disparition des CAP en 3 ans) est le même que celui des BEP en 2 ans. On aura moins de temps, de temps, de temps...

*. Rien n'est mentionné sur les exigences de la 1^{ère} année BEP (alors qu'en Lycée les exigences de la classe de seconde sont mentionnées). C'est donc aux équipes pédagogiques d'élaborer une référence interne en 1^{ère} année (référentiel d'une compétence attendue et de ses connaissances) qui prenne en compte le niveau 1 qui sera exigée l'année suivante en classe de Terminale. Cela, bien sur, si les élèves pratiquent les mêmes activités sur les 2 années (cas très fréquents en LP). On évitera d'appeler ce niveau de 1^{ère} année : niveau 0 ! (pourquoi pas « **intermédiaire niveau 1** » ?*

Les expériences / les types de compétences / les compétences attendues

Commentaire : L'analyse de ces trois textes montre que le GE a évolué dans la relation de ces 3 concepts. Le texte LP semble être le moment propice pour une synthèse, le (dernier) moment (donc idéal) pour mettre « un coup de fer à repasser » sur les 2 précédents textes 2000 et 2001, et afficher ainsi une plus grande cohérence conceptuelle.

Prg 2000 (orientations générales + seconde)	Prg 2001 (cycle terminal)	Prg 2002 (LP)
<p>Le mot « expérience » est bien défini dès ce premier prg « Son (l'EPS) enseignement fait vivre à tous les élèves des expériences corporelles individuelles et collectives ... <u>parmi ces expériences</u> les lycéens ont la possibilité de réaliser des performances en relation au temps et à l'espace, de s'adapter à différents environnements... (l'intitulé des 4 compétences culturelles sont mentionnées) » « ...En même temps ils doivent apprendre à s'engager dans l'activité, à prendre des risques et à contrôler leur engagement,... (l'intitulé des 4 compétences méthodologiques sont mentionnées) »</p> <p>Les compétences culturelles et méthodologiques sont à acquérir et sont évaluable « Les compétences culturelles et <u>méthodologiques sont les compétences attendues</u> à l'issue « d'une période suffisamment longue d'apprentissage ». il y en 4+4. ce sont ces compétences là que les lycéens doivent construire .La composante culturelle « offre la possibilité aux élèves d'acquérir certaines compétences » (les 4 culturelles) <u>Le cadre conceptuel n'est pas tenable : on ne peut pas acquérir et donc évaluer une compétence aussi large (elle n'est pas contextualisée !)</u> que « réaliser une performance mesurée à une échéance donnée ». ! : Même si j'ai acquis cette compétence en Lancer du poids, je ne suis pas sur de l'avoir en Javelot, et encore moins en natation ?</p> <p>L'expression « compétence attendue » n'apparaît pas dans ce programme 2000 « Les programmes par niveau de classe spécifient les compétences (les 4+4) dans les APSA »</p>	<p>La définition du mot « expérience » n'est pas du tout modifiée en 2001 « Son (l'EPS) enseignement fait vivre à tous les élèves des expériences corporelles individuelles et collectives ... <u>parmi ces expériences</u> les lycéens ont la possibilité de réaliser des performances en relation au temps et à l'espace, de s'adapter à différents environnements... (l'intitulé des 5 types de compétences « culturelles » sont mentionnées) En même temps ils apprennent à s'engager dans l'activité, à prendre des risques et à contrôler leur engagement,... ,... (l'intitulé des 4 types de compétences « méthodologiques » sont mentionnées)</p> <p>Les compétences du prg 2000 deviennent des types de compétences en 2001. Les « compétences culturelles et méthodologiques » de 2000 deviennent des « types de compétences de la dimension culturelle et de la dimension méthodologique » en 2001. <u>Un pas de distanciation est franchi : A aucun moment dans le texte 2001 on lira que ces types de compétences doivent être acquis.</u> Ils « donnent le sens de l'EPS ». « Ainsi le lycéenne et le lycéen <u>y développent</u> simultanément et systématiquement 4 types de compétences constitutifs de l'EPS » <i>Or on ne développe pas une compétence, on l'acquiert !. Ces types de compétences ne sont donc pas des compétences... mais alors que sont-ils ?</i></p> <p>L'expression « compétence attendue » apparaît mais n'est pas encore nettement définie « Les 9 types de compétences sont spécifiés en compétences attendues » « La compétence attendue mêle les dimensions culturelles et méthodologiques de l'enseignement »</p>	<p>La définition du mot « expérience » est inchangée. elle se complète par des exemples « Les activités constituent un lieu privilégié d'expériences diverses... si chaque activité répond à une expérience dominante, elle est le lieu d'une combinaison de plusieurs types d'expériences... Des expériences qui constituent autant de modes d'entrée, de formes d'apprentissage utiles aux mises en œuvre pédagogique... (des exemples suivent) ..l'escalade finalisée par une adaptation à l'environnement (tiens ! on dirait un type de compétence de la dimension culturelle !) <u>solicite</u> aussi la réalisation d'une performance mesurée (encore un autre type de compétence ?). La pratique des APSA permet aussi à se confronter à l'engagement dans les activités,... (l'intitulé des 4 types de compétences de la dimension méthodologiques sont mentionnées) <u>On observe une étrange parenté entre « l'expérience » et « le type de compétence » !</u></p> <p>Les types de compétence s'articulent nettement avec les compétences attendues « Pour favoriser les choix, les programmes organisent les compétences attendues à l'issue de la formation en 9 types de compétences <u>qui donnent sens</u> à la formation et sont regroupés selon 2 dimensions culturelles et méthodologiques » « Les jeunes en formation ont l'occasion de construire des compétences (il s'agit des <u>compétences attendues</u>) <u>issues</u> des 5 types de compétences relatifs à la culture » « Ces types <u>sont développés</u> simultanément dans chaque activité »</p> <p>La compétence attendue est clairement définie : « La compétences attendue correspond ainsi à l'ensemble des connaissances nécessaires et suffisantes pour <u>se conduire de façon adaptée dans une situation</u> qui est nécessairement représentative de la richesse culturelle de l'activité ; elle mêle les dimensions culturelles et méthodologiques de l'enseignement »</p>

Commentaire :

Dans le cursus de la formation professionnelle(4 années BEP/CAP+Bac PRO) comme dans le cursus Lycée (3 années) « les élèves ont l'occasion de construire des compétences issues des 5 types de compétences relatifs à la culture » 2002 : un problème de programmation dans de nombreux établissements va se poser

Cependant un **non dit** demeure : quelle est la relation entre « les diverses expériences » et « les types de compétences » ?

Pour répondre à cette question : 2 définitions, 1 constat et 1 hypothèse.

Deux définitions (Le nouveau petit Robert):

Expérience = (1^{er} sens) le fait d'éprouver quelque chose ; considéré comme un élargissement, un enrichissement de la connaissance, du savoir, des aptitudes.

Type := concept exprimant l'essence d'un ensemble d'objets ou de personnes.

Le constat :

Dans le prg Lycée 2001 et dans le prg LP 2002 l'expression « type de compétence » peut être systématiquement remplacée par l' expression « expérience » sans que les phrases perdent de leur sens et de leur cohérence (cf ci dessus)

Une hypothèse :

l'accès au patrimoine culturel (concernant la diversité des APSA) se réalise en vivant un certain nombre d'expériences corporelles . Dans le système éducatif français, en Lycée, ces diverses expériences s'appellent des types de compétences (9 ont été identifiées) que le législateur a choisi de diviser en 2 dimensions. Les compétences attendues (les seules compétences évaluables et exigibles à la fin d'une période d'apprentissage) vont solliciter, mobiliser ces types de compétences et, prioritairement, certaines plus que d'autres (en fonction de la spécificité culturelle de l'APSA et en fonction de l'analyse didactique de cette activité par l'enseignant).

Programmation des APSA

Prg lycée	Prg LP
<p>. 26 APSA constituent « l'ensemble commun » et qui sont « les activités les plus fréquemment enseignées dans les établissements scolaires ».</p> <p>« <u>Un ensemble complémentaire</u> est nécessaire pour favoriser l'initiative locale » 2000</p> <p>. « Pour chaque niveau de cursus...<u>3 activités au moins ..dont 2 d'entre elles au moins seront issues de l'ensemble commun</u> » 2000</p> <p>. Une activité suppose l'intégration dans un collectif</p> <p>. « Offrir une programmation polyvalente et équilibrée » 2000</p>	<p>. 26 APSA constituent « l'ensemble commun ».</p> <p>« Elles font l'objet d'un enseignement prioritaire » mais un « <u>ensemble libre</u> » est laissée est laissée à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'une politique académique.</p> <p>. « Au moins <u>2 ou 3 activités issues des 2 ensembles</u> sont programmées durant la période de formation. »</p> <p>. Une activité suppose l'intégration dans un collectif</p> <p>. L'équipe pédagogique privilégie les activités de pleine nature et les activités d'entretien</p> <p>. Nécessité d'installations couvertes et de plein air adaptées à l'enseignement de l'EPS.</p>

Commentaire :

Il est incontestable que dans la programmation, une plus grande liberté est dévolue aux équipes pédagogiques de LP. D'ailleurs, ce qui s'appelle « ensemble complémentaire » en Lycée se nomme « ensemble libre » en LP. Les activités programmées en LP peuvent toutes être issues de cet ensemble libre et leur nombre peut aller de 2 à... !

Cependant le texte, sans être prescriptif, oriente les choix des enseignants vers 2 ensembles d'activité (de pleine nature et d'entretien), ce qui n'est pas mentionné dans le texte Lycée. Le 3^{ème} objectif (cf plus haut) est là, nettement visé.

De même, pour la 1^{ère} fois dans un texte programme en EPS, un paragraphe revendique des installations de qualité et adaptées à l'enseignement de l'EPS. Un forme, certes appréciée, mais peu commune de militantisme!

Voie d'accès aux compétences (attendues)

Prg lycée	Prg LP
? aucune mention de cette expression	<p>« Pour l'équipe pédagogique et les enseignants la priorité est...d'aider à construire les compétences attendues. Pour cela...ils (les enseignants) pourront varier les modes d'entrée dans les activités en jouant sur les types de compétences relatifs à la culture. (des exemples suivent) Ils pourront aussi insister à tel ou tel moment de leur intervention sur certaines compétences (là il manque le mot « type » !) relatives aux méthodes » (des exemples suivent)</p> <p>« Ils prêtent notamment attention aux stratégies différentes d'appropriation selon le genre »</p>

Commentaire :

C'est la principale spécificité du texte : la possibilité de faire acquérir une compétence attendue en entrant dans l'activité par une expérience corporelle (pardon ! par un type de compétence !) particulièrement adaptée à une classe singulière, à un groupe d'élève singuliers.

Prenons un exemple : J'hérite d'une classe de 1^{ère} année BEP Productique Mécanique Usinage sans repères sur les règles de vie à observer en EPS. La classe doit pratiquer le Volley-Ball. Je choisis d'insister en priorité sur l'engagement lucide dans l'activité (notamment sur l'échauffement général et spécifique et sur le co arbitrage- tout joueur est aussi arbitre-). La compétence attendue est toujours à acquérir, mais j'oriente les élèves de cette classe sur cette entrée que je pense prioritaire pour mettre la classe (le plus possible !) en apprentissage.

L'évaluation doit obligatoirement (surtout chez nos élèves) prendre en compte cette entrée dans l'activité. Cela sera possible en 1^{ère} année de cursus mais qu'en sera t-il pour la classe de Terminale ?

Sur ce sujet les documents d'accompagnement concernant le programme LP devront être une aide...s'ils sont édités.

Evaluation

Prg lycée	Prg LP
<ul style="list-style-type: none"> . L'évaluation durant la formation « permet l'appréciation du degré d'acquisition des compétences attendues au regard du référentiel »2000 . « Elle se réalise dans une situation spécifique de l'activité physique pratiquée. »2000 . « Les épreuves, les éléments à évaluer et les barèmes sont élaborés par l'équipe pédagogique « . « Une fiche bilan accompagne le dossier du candidat » . « L'évaluation de l'EPS aux examens est l'objet de textes réglementaires (les épreuves, les éléments à évaluer sont définis dans un référentiel national d'évaluation) » . « Compte tenu de la spécificité de la discipline et des différences qui peuvent exister entre les garçons et les filles , il conviendra de moduler l'évaluation... » 2000 	<ul style="list-style-type: none"> . « L'évaluation en cours de formation dresse périodiquement le bilan des acquisitions » 2002 . « l'évaluation des compétences de réalisation de façon globale dans une situation caractéristique de l'activité choisie »2002 . IDEM . IDEM . IDEM . « Lors des évaluations l'enseignant veille à garantir une équité entre les filles et les garçons pour annuler tout écart de notation » 2002

Commentaire :

Sur l'évaluation, les 2 prg Lycée et LP présentent une totale similitude.

L'évaluation certificative est dévolue à des textes réglementaires et s'inscrit dans le cadre d'un référentiel national

On peut relever (car cela est propre aux Prg de notre discipline), l'état de vigilance concernant l'équité de notation entre les garçons et les filles (cf doc d'accompagnement Tome 2)

Conclusion :

Ce texte PRG LP se caractérise par **le souci** de garder **une culture commune** entre élèves de la voie générale, technologique et professionnelle et **le souci** de permettre aux équipes pédagogiques d'établissement, **d'adapter ces exigences** ci aux spécificités de leurs classes : ce sont les différentes voies d'accès aux compétences attendues qui peuvent le permettre.

Deux écueils peuvent être attendus :

. Ne pas « ouvrir » la formation des élèves tout au long de leur cursus (BEP puis Bac pro) à la mobilisation des 5 types de compétences de la dimension culturelle (1^{er} souci). En effet, pour sacrifier à cette exigence de nombreuses programmations devront être modifiées en conséquence (actuellement sollicitation très mineure de la CC2 et de la CC5)

. Que l'évaluation certificative (qui n'est pas, à ce jour, élaborée) ne prenne pas en compte ces différentes voies d'accès aux compétences attendues (2^{ème} souci). En effet de très nombreux projets d'EPS sont encore pilotés par l'évaluation (héritage de l'absence de programme LP jusqu'à ce jour et prégnance de l'évaluation (83 puis 95).

Une question peut être posée : l'association sportive, un oubli ?

Alors que le texte Lycée2000 possède un paragraphe sur l'AS, sur ce texte LP aucune mention n'est faite sur ce sujet par le législateur.

Un argument de plus pour montrer que l'institution veut faire disparaître cette pratique en LP ? puis en Lycée ?

Le souci de protéger cette structure alors qu'elle est fragilisée actuellement dans les LP (nombre de licenciés et licenciées en baisse, cours maintenus le Mercredi après midi, manque de financement, manque d'investissement de certains chefs d'établissements et d'enseignants,...) en évitant un débat de plus sur ce sujet ?

Où... L'évidence affichée que le paragraphe sur l'AS, écrit dans le programme du 20 Aout 2000 l'est déjà sous la tête de chapitre « Orientations générales de l'enseignement de l'éducation physique et sportive au Lycée » qui s'adresse AUSSI aux LP : « Ce texte d'orientations générales de la discipline concerne les trois voies du Lycée : voie générale, voie technologique, **voie professionnelle** » 2000

En définitive et comme d'habitude, ce seront aux enseignants de prendre la mesure et d'opérationnaliser ces textes programmatiques : les premiers en ce qui concerne l'EPS dans la voie professionnelle (les IO de 86 ne concernaient pas les BEP, seulement les 2 années de Bac PRO)

Francis Bergé,

Professeur d'EPS au Lycée polyvalent (général et professionnel) Claude Lebois à Saint-Chamond et Formateur à l'IUFM de Lyon

Le 31/10/2002